



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES

PV N° 162 CDCJ/31

REUNION du 4 MAI 2022

Présents : MM. AZZOUN F – BELORGEY B – DUPUY G - FAVELIER R – CHEVANNE T – IPOUA G.

FIN DE CHAMPIONNAT

Situation COVID, fin des championnats : Le District de Côte d'Or appliquera la décision du COMEX de la FFF concernant la fin des championnats et le report des rencontres liées à la situation COVID (Protocole sanitaire du 21 avril version 4.0). Le Comité Directeur se propose d'appliquer ces décisions aux compétitions Départementales **sur les 3 dernières rencontres** pour la régularité des championnats. Les journées concernées seront les :

14 et 15 Mai 2022

21 et 22 Mai 2022

28 et 29 Mai 2022

1.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

N° match	RENCONTRES			Date match (à la date de la de	Heure match	Demande changement date	Demande changement heure	Demande changement installation			
24432843	U15 D1	A	DFCO FEM	3	QUETIGNY AS	1	07/05/2022	14H			
24432851	U15 D1	A	FONTAINE D'OUCHE AS	2	DFCO FEM	3	14/05/2022	15H	25/05/2022	18H	
24432929	U15 D2	C	J D F 21	1	ENT U.F.C.O	1	04/05/2022	17H	25/05/2022		
24432994	U15 D3	A	MARSANNAY	2	U.S.C.D	2	07/05/2022	15H		16H	
24433090	U13 D1	A	LONGVIC	1	TILLES FC	1	30/04/2022		11/05/2022	14H	STADE MAURICE COLSON 2 à LONGVIC
24433206	U13 D2	B	FONTAINE LES DUON	3	QUETIGNY AS	2	07/05/2022	16H			STADE PORTE FEUILLES à FONTAINE LES DUON
24433494	U13 D3	B	MARSANNAY	3	DIJON U.L.F.E.	1	07/05/2022	15H		14H	
24441047	U13 D2	C	MARSANNAY	2	FONTAINE LES DUON	2	07/05/2022	15H		14H	
24433261	U13 D2	D	POUILLY EN AUXOIS	1	PLOMBIERES	1	30/04/2022		14/05/2022	15H	
24433260	U13 D2	D	U.F.C.O	1	DAIX	2	30/04/2022	15H	14/05/2022		
24433259	U13 D2	D	MVF	1	ENT.S. MORVANDELLE	1	30/04/2022	15H	14/05/2022		STADE SAINT ROCH 2 à MONTBARD
24433519	U13 D3	C	IS-SELONGEY	3	VAL DE NORGE FC	1	30/04/2022	14H30		10H30	
24433508	U13 D3	C	EF VILLAGES	1	VAL DE NORGE FC	1	12/03/2022		04/05/2022	17H45	
24433520	U13 D3	C	EF VILLAGES	1	GRESILLES FC	1	30/04/2022		14/05/2022	17H	STADE MUNICIPAL 1 à MESSIGNY ET VANTOUX
24433521	U13 D3	C	DAIX	3	GENLIS	2	30/04/2022		11/05/2022	14H	
24433524	U13 D3	C	QUETIGNY	3	DAIX	3	07/05/2022	10H		10H	
24433451	U13 D3	E	NOLAY	1	ST JEAN DE LOSNE	2	30/04/2022		25/05/2022	18H	
24433458	U13 D3	E	ENT OUGES	1	FAUVERNEY	2	07/05/2022	15H	04/05/2022	18H	STADE DU TEMPLE 3 à FAUVERNEY

Match 24432627 U18 D1 FC MPL – CHEVIGNY ST SR se jouera le 07/05/2022 à 10h00 sur le terrain de Pontailier.

Match 24432881 U15 D2 A GENLIS – GRESILLES FC se jouera le 26/05/2022 à 15h ou bien en semaine. Aucun match ne peut se jouer après le 28/05/2022.

Match 24432912 U15 D2-B SAINT JEAN DE LOSNE – AISEREY IZEURE se jouera le 26/05/2022.

Match 24432941 U15 D2-C DAIX 1 – JDF 21 se jouera le 18/05/2022 à 17h.

Match 24432936 U15 D2-C DFCO 3 - UFCO se jouera le 11/05/2022 à Mâlain.

Match 24433124 U13 D1-B QUETIGNY 1 – SAINT APOLLINAIRE 1 se jouera le 07/05/2022 à 11h00.

Match 24433118 U13 D1-B CHEVIGNY ST SR – QUETIGNY 1 se jouera le 14/05/2022.

Match 24433207 U13 D2 SAINT APOLLINAIRE – USCD du 7/05/2022 se jouera le 18/05/2022 à 17h15.

Match 24433201 U13 D2-B DFCO FEM 3 – USCD 2 du 18/05/2022 se jouera le 25/05/2022 à 15h30.

Match 24433492 U13 D3-B MARSANNAY 3 – SAINT APOLLINAIRE 3 du 30/04/2022 se jouera le 14/05/2022.

Match 24433261 U13 D2-D POUILLY EN AUXOIS– PLOMBIERES se jouera le 14/05/2022 à 15h.

Match 24433456 U13 D3-E ENT US SAVIGNY – NOLAY se jouera le 07/05/2022 à 14h.

Match 24432738 U18 D2 AUXONNE – SAINT JEAN DE LOSNE se jouera le 08/05/2022 à 10h se jouera au STADE MUNICIPAL à MONNIERES.

Match 24433265 U13 D2 PLOMBIERES – ES MORVANDELLE doit se jouer avant le 28/05/2022 qui est la DATE BUTOIR pour la fin des championnats.

1.2 FORFAIT GENERAL

USCD U18 D2 B
Amende 60 € à USCD.

1.3 FORFAITS

Match 24432800 U18 D3 A GENLIS 2 – ENT MANLAY 2 du 30/04/2022

Forfait déclaré de MANLAY.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à ENT MANLAY, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à GENLIS 2.

Amende 50 € à MANLAY

Match 24432988 U15 D3 A TALANT CF – AUXONNE du 30/04/2022

Forfait non déclaré de AUXONNE.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à AUXONNE CS, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à TALANT CF.

Amende 100 €

La Commission rappelle que les feuilles de match doivent être transmises au secrétariat pour le **LUNDI MATIN**

RAPPEL : La dernière journée de championnat les matchs doivent avoir lieu à la même heure et le même jour pour une question d'équité sportive. La date butoir pour la saison 2021/2022 est le samedi 28/05/2022. Toutes les rencontres doivent être jouées avant cette date. Les feuilles de matchs doivent parvenir au secrétariat du district avant le lundi 30/05/2022.

1.6 TOURNOIS

CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

1er tournoi seniors féminines le dimanche 22 mai 2022 (ouvert aux U17 FEM et U18 FEM).
STAGE REAL DE MADRID à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR du 08/08/2022 au 12/08/2022.

CLL ECHENON

U6/U7 et U8/U9 le samedi 11 Juin 2022.
U10/U11 et U13 le dimanche 12 Juin 2022.

MONTBARD VENAREY FOOTBALL

U7/U9/U11 le jeudi 26 Mai 2022.

VAL DE NORGES

U6/U7 et U8/U9 le jeudi 26 Mai 2022

UNION CHATILLONNAISE COLOMBINE FOOTBALL

U7/U9/U13 le samedi 7 Mai 2022.
U11 le dimanche 8 Mai 2022.

2.1 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Match 24442573 U13 FEM A EF VILLAGES – DAIX du 23/04/2022 se jouera 14/05/2022.

Match 24442612 U15 FEM GEVREY -VILLERS LES POTS du 09/04/2022 se jouera le 14/05/2022 à 15h.

2.2 POINTAGE FEUILLES DE MATCH

Match 24442574 U13 FEM CHEVIGNY ST SR – VILLERS LES POTS du 23/04/2022.

Match 24442575 U13 FEM VILLERS LES POTS – IS SELONGEY du 13/04/2022.

Merci de faire parvenir rapidement les feuilles de matchs au district par retour de mail.

III – FOOT PLAISIR

3.1 FORFAIT

Match 24479957 TILLES FC 2 – FC VINGEANNE du 16/04/2022

Forfait déclaré de FC VINGEANNE.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à FC VINGEANNE , 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à TILLES FC 2.

3.2 CHANGEMENT DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Match 24479960 US SAVIGNY 1 – TILLES FC 2 du 23/04/2022 se jouera le 28/05/2022 à 15h.

ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

Journée des 30 Avril 2022

<u>30/04/2022</u>	U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule A Champdotre Longeault 1 - Auxonne 1
<u>30/04/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule D Beaune As (Fem) 3 - U.S. C. D (Fem) 5

Après réception des feuilles de match papier, la CDCJ valide les résultats acquis sur le terrain.

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F.
Le secrétaire : BELORGEY B.